



Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

_

Délibération du 7 juillet 2022 portant approbation de la création de la bonification « Cogite la planète » accessible en parcours de licence

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2022 ;

APPROUVE la modification de la création de la bonification « Cogite la planète » accessible en parcours de licence ci-après annexée.

Délibération CA/2022-07-07/18	
Nombre de membre en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	1
Nombre d'abstention	0

Paris, le 21 juillet 2022

La présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.